

**SARS-POTERIES**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CCAS**  
**Jeudi 14 avril 2022**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt et un, le jeudi 14 avril 2022 à 18 heures**, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

**Etaient présents** : Sandra BROGNET, Isabelle MAIRESSE, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Gabrielle PIERART, Laurent SAUVAGE

**Absente** : Annie DUVETTE, Aurore WALEMME, Typhaine MAILLARD, Sylvie MOLITOR

**Date de convocation** : 06 avril 2022 - **Date d'affichage** : 20 avril 2022

**Nombre de membres afférents au conseil** : 7 - **Membres présents** : 7

**Qui ont pris part aux délibérations** :

**Secrétaire de séance** : Franck HUGOT

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022**

Madame la présidente, demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

**Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.**

Madame La Présidente propose de voter la délibération avant de voir l'organisation du repas. Les membres acceptent à l'unanimité

**2. Délibération sur le tarif Menu Enfants**

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale que le repas est gratuit pour les aînés de plus de 65 ans.

Le tarif est indiqué dans la délibération 2017/004 du 29 mai 2017 pour les conjoints, les extérieurs et les élus. Le prix n'est pas indiqué pour les enfants.

Madame la Présidente propose 10 euros par enfant.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration votent à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.**

### **3. Préparation du repas des aînés**

Mme PIERART a une fille de 14 ans, doit-elle la considérer comme une adulte. Sur le bulletin d'inscription, il est indiqué conjoint/conjointe/enfants (-12ans).

Madame La Maire répond qu'elle est considérée comme adulte. Le bulletin sera modifié pour l'année prochaine.

La salle sera préparée le samedi 7 mai à partir de 09h30.

L'organisation :

- Nappe crème (3 rouleaux de 20 mètres) + décorations + serviettes taupe : M Hugot
- Boissons : Mme Wallemme (commande effectuée)
- Pain, amuse-bouche fournis par le traiteur
- En apéritif : kir vin blanc, kir mousseux avec une crème cassis et pêche
- Le service à table est compris jusqu'au dessert
- Faudra desservir les assiettes et servir le café (Prévoir café, lait, sucre, thé : Mme Bouvy)
- Pas d'alcool à table, il sera servi. Le vin blanc sera servi après le potage
- Spectacle : ok DJ. Voir la possibilité M Binoit Alain (Mme Bouvy)
- Panier garni : Mme Duchesne
- Ballotin : Mme La Présidente
- Les photos : Mme Mairesse, M Carette
- Faire des affiches A6 pour épingler sur un verre (personnel administratif)

### **4. Délibération sur le panier garni**

Madame la Présidente propose un panier garni pour les aînés habitants Sars-Poteries. Il y aura un colis pour les hommes et un colis pour les femmes. Le tirage au sort se fera dès 65 ans.

Madame la Présidente propose 50€ par panier garni.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration votent à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.**

#### **5. Délibération Ballotin de chocolat**

Madame la Présidente propose un ballotin de chocolat à chaque participant.

Madame la Présidente propose un maximum de 5€ par ballotin (20 à 30g)

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration votent à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.**

#### **6. Questions diverses**

##### a) *Point boulangerie*

Madame La Présidente informe le conseil que Monsieur Merelle a quitté le logement le 10 avril. Il a gardé une clé afin de vendre du matériel laissé dans la boulangerie.

##### b) *Monsieur KUMOLKA*

Madame La Présidente a été informée par l'infirmière de M Kumolka de la situation de celui-ci. Selon les dires de l'infirmière, il serait sans argent. Sa carte bancaire serait en possession de sa fille. Mme La Présidente et Mme Bouvy se sont rendus à son domicile. Mme La Présidente a pris contact avec le CLIC qui prend en charge ce type de dossier. Un courrier de signalement a été envoyé au CLIC pour informer la situation de M Kumolka. Mme La Présidente informera le conseil dès qu'elle sera en possession d'éléments supplémentaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h30.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET